

#6 HIVER 2022

JOURNAL

LE JOURNAL DU TRI & DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DU SMDO **du TRI**

Syndicat Mixte du Département de l'Oise, votre service de gestion des déchets intercommunal de valorisation des déchets



CAHIER CENTRAL DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

Un Syndicat départemental > P.13

Inauguration de la déchetterie de Méru > P.14

Des nouveaux tarifs de dépôts
pour les professionnels > P.15

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

MOT DU PRÉSIDENT



Chers lecteurs,

Vous trouverez dans cette nouvelle édition du Journal du Tri et de la Prévention, toutes les astuces pour « bien faire le tri » à la maison, sur votre lieu de travail ou même, lors de vos promenades dans nos parcs, jardins et city stades. Actuellement, vos communautés de communes et d'agglomérations organisent la mise en place du tri « hors foyers » dans les espaces publics, en partenariat avec le SMDO.

Je tenais également à vous informer sur le devenir de vos emballages : les filières de recyclage. Certains reportages télévisuels laissent croire que les emballages à recycler sont envoyés vers des pays lointains, en dehors de la zone Europe. **C'est faux !** Nous travaillons au quotidien pour améliorer le recyclage et privilégions toujours les filières locales, françaises. 80 % des emballages sont recyclés en France, le reste est réalisé en Europe.

Depuis 2012, nous bénéficions de consignes simplifiées : tous les emballages et tous les papiers se trient ! Ce qui nous a permis d'atteindre de bonnes performances soit 68,7 kg/hab d'emballages recyclés. Mais il reste encore des emballages et des papiers dans nos ordures ménagères résiduelles. Nous pouvons encore améliorer nos résultats en renforçant nos gestes quotidiens en faveur du recyclage.

C'est pourquoi, nous souhaitons diversifier le nombre de points de collecte des emballages et des papiers pour proposer des solutions dans les espaces publics fortement fréquentés. D'ici le printemps 2023, les parcs, jardins et city stades fortement fréquentés disposeront d'un dispositif de collecte, et nous continuerons ce développement en installant des points de tri dans les salles de spectacles, cinémas, stades, gares.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Pensez au réemploi, à la réparation, au don... un réseau de recycleries sur notre territoire permet de donner ces objets, appareils électroménagers, meubles, outils de jardinage en bon état... pensez-y !

Aujourd'hui plus que jamais, nos ressources doivent être préservées. Toutes les actions limitant la production de déchets sont favorables à notre économie. Nous devons nous sentir responsables de nos gestes et prendre conscience de l'intérêt de ces solutions alternatives qui permettent de limiter l'impact sur notre environnement.

La gestion des déchets, c'est l'affaire de tous. Agissons ensemble pour en limiter l'impact.

Philippe MARINI
Président du SMDO
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Je trie, je respire !

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

En 2021, les équipes du SMDO ont répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par **CITEO** pour organiser la collecte sélective dans les espaces publics. Le SMDO et ses 18 communautés de communes et agglomérations ont répondu à cet AMI en choisissant de **développer le tri « Hors foyer »** dans les parcs et jardins fortement fréquentés et les city stades du territoire.

Ce sont **plus de 612 points de collecte** qui sont prévus sur le département. Depuis cet été, certains parcs et jardins sont équipés de points de tri. Ces implantations sont accompagnées d'une campagne de communication et de sensibilisation au tri.

Un doute, une question ? 3 solutions :

1 - Allez sur le site :
www.consignesdetri.fr

Toutes les consignes de tri « géolocalisées » sont répertoriées, il suffit d'indiquer votre code postal ou votre ville.



2 - Téléchargez votre application :
« Le guide du tri »

et vous pourrez consulter le guide à tout moment où que vous soyez.



GUIDE DU TRI - Téléchargez l'application



3 - Allez sur le site du SMDO :
www.smdoise.fr ou contactez le n° vert

N° Vert **0 800 60 20 02** Service & appel gratuits



Maintenant ici aussi, je trie

TOUS les emballages et
TOUS les papiers se trient



LES CONSIGNES DE TRI POUR TOUS ET PARTOUT

1

À la maison

2

Dans les parcs,
jardins et city-stades

3

Au bureau

+ d'infos sur
www.consignesdetri.fr

Guide du tri à télécharger :
www.smdoise.fr

Dans ma poubelle jaune,

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

Les papiers

Journaux, prospectus, magazines



Enveloppes, papiers de bureaux, courriers



Cahiers, annuaires, catalogues, livres



Les emballages

en papier et en carton
Sacs, sachets



Boîtes, cartons



Briques (avec bouchons)



en métal
Bidons, aérosols



Conserves, barquettes, canettes



Boîtes, tubes, couvercles

Capsules à café, petits contenants



en plastique
Bouteilles, flacons (avec bouchons)



Boîtes, pots, blisters, emballages sous vide, barquettes



Sacs, sachets, tubes, sur-emballages, films plastiques



Les emballages en verre



Des points d'apport volontaires existent partout sur le territoire. Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre.

Recommandations :

- ✓ Déposez les emballages en verre dans les conteneurs prévus à cet effet.
- ✓ Veillez à retirer les couvercles, bouchons et capsules qui gênent le recyclage.
- ✗ Ne mettez que les emballages, pas de bris de verre, vitres ou vaisselle (non recyclables)

VOS EMBALLAGES ET PAPIERS SONT RECYCLÉS EN FRANCE ET EN EUROPE

Une fois collecté, le contenu de votre poubelle jaune est trié. Les emballages et papiers que vous y avez jetés entament alors une seconde vie. Vendus à des recycleurs locaux, nationaux ou européens, ils vont être transformés et recyclés.



Les barquettes et boîtes en polypropylène 1

(boîte de chocolat en poudre, barquette de beurre...) sont transformées en France, Allemagne et Espagne pour une utilisation similaire.



Le carton 2

est récupéré par des usines de Venizel et Rouen : les fibres y sont malaxées, essorées, séchées et pressées, jusqu'à obtenir de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines.



Les papiers, journaux et magazines 3

Les journaux et autres magazines partent à Colbej (dans les Vosges). Le papier blanc (papier de bureau) part quant à lui à Château Thierry (02) ou Kayserberg (dans le Haut-Rhin). Ils serviront à fabriquer à nouveau du papier.



Les briques alimentaires 4

partent dans les Vosges pour être recyclées et servir à la production de papier toilette ou d'essuie-tout.



Le plastique PEHD 5

plus opaque et plus rigide (comme les bacs de shampoing ou les bidons de lessive) est expédié en Bourgogne. Il peut notamment servir à produire des arrosoirs, bacs, sièges auto ou des renforts de chaussures.



Les films plastiques 6

(sacs, emballages des packs d'eau; etc...) sont envoyés dans l'usine de Châlons-en-Champagne pour être transformés en granulés pour ensuite servir à la fabrication de sacs poubelle par exemple.



Le polystyrène 7

part en Italie et Allemagne où il est broyé puis compacté. Les résidus pourront alors être utilisés pour la fabrication de nouveaux emballages ou panneaux d'isolation.



Le plastique PET 8

est envoyé dans différentes usines selon le type. Le PET clair (transparent et souple - comme les bouteilles d'eau ou barquettes transparentes) est traité en région parisienne. Le PET foncé (transparent et coloré - comme les bouteilles colorées, les barquettes noires) est expédié dans le Haut-Rhin. Enfin, le PET opaque (comme certaines bouteilles de lait) est envoyé à proximité de Strasbourg. Ils y seront broyés pour former des paillettes de plastique prêtes à être réutilisées pour produire de nouvelles bouteilles ou divers objets.



Les métaux 9

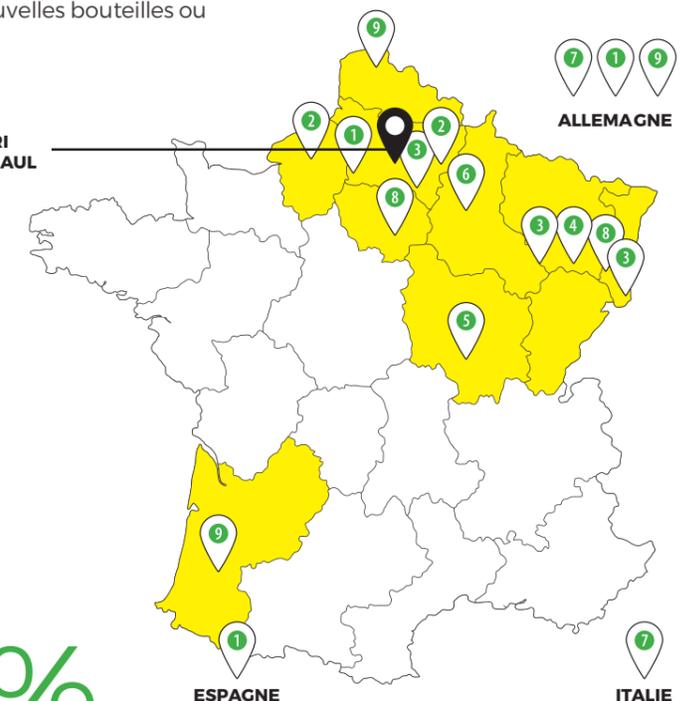
L'acier (canettes et boîtes de conserve) part à Dunkerque ou dans les Pyrénées Atlantiques, tandis que les petits aluminiums (capsules de café) sont envoyés en Allemagne. Les métaux sont broyés, fondus puis transformés en plaques, bobines, barres ou ls pour servir à la production de nouveaux produits (vélos, pièces automobiles, conserves...).



Le tri du verre

Les emballages en verre sont recyclables à 100% et à l'infini. Trier ses emballages en verre permet de fabriquer de nouvelles bouteilles avec les mêmes propriétés et de préserver les matières premières naturelles. De plus, ils pèsent lourd dans nos poubelles et coûtent cher, trions-les!

CENTRE DE TRI
VILLERS-SAINT-PAUL



80%
est recyclé en France
et 20% en Europe.



IMPORTANT

- Mettre les déchets en vrac.
- Ne pas laver les emballages.
- Séparer les matières quand elles sont différentes (papier/carton/métal/plastique)
- Ne pas emboîter.
- Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique.
- Ne pas découper, ni déchirer en petits morceaux..

QUELQUES ASTUCES POUR ÉVITER LES ERREURS DE TRI

Souvent, une confusion est faite entre la matière et le type de déchet. Le Centre de tri sépare exclusivement les emballages et les papiers.

Lorsque ces erreurs de tri sont déposées dans une poubelle jaune, elles détériorent la qualité du tri. Une fois arrivés au centre de tri, ces déchets sont exclus mécaniquement ou manuellement par les opérateurs. Cependant, ils peuvent mettre en danger les salariés du centre de tri et/ou peuvent détériorer les installations. Pour les piles et accumulateurs au lithium, cela peut aller jusqu'à générer un départ de feu.



LES ERREURS DE TRI COURANTES

Piles et accumulateurs

Les piles et accumulateurs, notamment en lithium, sont **les plus gros risques** connus actuellement pour les centres de tri. Depuis des années, les incendies en centre de tri sont majoritairement causés par les piles lithium. Un incendie serait **un événement grave** : arrêt du tri des collectes sélectives, des millions d'investissements pour reconstruire le centre et un chômage technique pour les salariés du centre de tri.

> **Où les apporter ?** En magasin, déchetterie



Seringue et verre

Si une seringue ou un débris de verre se retrouvent dans le bac jaune, ils peuvent arriver en fin de process sur le convoyeur des agents de tri, et entraînent un risque de coupure, contamination, etc.

> **Où les trier ?**

Seringue : Pharmacie
Verre : Ordures ménagères



Équipements électriques ou électroniques

Ils peuvent générer, un déchirement des bandes mais aussi un risque d'explosion et d'incendie.

> **Où les apporter ?**

En magasin, déchetterie



Poêle / disque de frein

Ils présentent un risque pour le process de tri qui peut être endommagé, notamment en déchirant les bandes caoutchouc des convoyeurs entraînant un arrêt complet de la chaîne de tri et des coûts importants de remise en fonction.

> **Où les apporter ?**

En magasin, déchetterie



Cassettes vidéo et audio

Malgré l'ancienneté de ces produits, le centre de tri en accueille tous les jours ! Ils peuvent être dangereux pour le centre puisque les bandes de cassettes bloquent les tapis convoyeurs du process.

> **Où les jeter ?**

Ordures ménagères



Poupée / jouet

Ce ne sont pas des emballages. Captés par les trieurs ou les machines, ils sont renvoyés au centre de valorisation énergétique.

> **Où les trier ?**

En bon état à la recyclerie, sinon dans les magasins de vente ou en déchetteries.



Mouchoirs jetables essuie-tout / masques

Ce ne sont ni des papiers ni des emballages, ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique.

> **Où les jeter ?**

Ordures ménagères



Vis / Clou

Malgré leurs petites tailles, ils peuvent endommager les équipements de conditionnement en fin de process.

> **Où les jeter ?**

Ordures ménagères



STOP PUB



Demandez votre autocollant à l'accueil de votre mairie, sur nos déchetteries et sur nos animations, ou télécharger le sur www.ecologie.gouv.fr/stop-pub

OUI
AUX JOURNAUX
DES COLLECTIVITÉS

NON
À LA PUBLICITÉ

UN GESTE SIMPLE POUR MOINS DE GASPILLAGE : L'AUTOCOLLANT STOP PUB !

NON AUX PROSPECTUS DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES :

Vous pouvez agir à votre niveau en collant simplement un « **STOP PUB** » (quel que soit le modèle, même une étiquette manuscrite) sur votre boîte aux lettres. Avec cet autocollant, vous continuerez à recevoir les publications de vos collectivités, mais plus les lots de publicités.

Le SMDO vous met à disposition des **STOP PUB**, en partenariat avec l'ADEME (Agence pour la transition écologique) et le CNR (Centre National du Recyclage).

LE BON PLAN !

Vous souhaitez être informé des offres promotionnelles de vos grandes surfaces préférées ? Consultez-les sur leur site internet, demandez à les recevoir par mail ou optez pour une application qui centralise ce type de publicité.

LES CHIFFRES CLÉS

30 kg

de papier par boîte aux lettres par an !

670 500 t

d'imprimés publicitaires en 2020 en France

alors qu'une part significative de ces imprimés est jetée sans avoir été lue (ADEME), et qu'ils ne sont pas tous triés : les imprimés publicitaires présents dans les ordures ménagères **représentent chaque année 1,20 kg/hab/an** au niveau du SMDO (caractérisations 2021).

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AVANT LA DÉCHETTERIE

La « responsabilité élargie du producteur »

Basée sur le principe « pollueur-payeur » : les metteurs sur le marché sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Cela se traduit par une écoparticipation payée à l'achat par le consommateur qui finance l'élimination du produit, quand il est en fin de vie.

Le 1 pour 0 c'est quoi ? je dépose mon équipement pour être recyclé

Dans les cas, cités ci-dessous, les distributeurs^{**} doivent proposer une solution gratuite de reprise « 1 pour 0 » pour cette même catégorie de produits, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'acheter un nouveau produit pour rapporter l'ancien.



Valable pour les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), piles, ampoules, meubles, literie et bientôt pour les jouets, articles de sport / loisirs, de bricolage / jardinage, et produits / matériaux du bâtiment.

Le 1 pour 1 c'est quoi ? je laisse mon équipement en échange d'un produit neuf

Les distributeurs doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre ou faire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf du même type, y compris dans le cas de la vente à distance.



Valable pour les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), ampoules, meubles, literie et bientôt pour les articles de sport / loisirs.

1

Avant d'acheter

Avant d'acheter un équipement, si je peux, je loue ou j'emprunte surtout si son utilisation est occasionnelle : matériel de bricolage et jardinage, appareil à raclette, jeux de société, équipement sportif, déguisement, vêtement de cérémonie... Cette location peut se faire auprès des entreprises de location mais aussi des particuliers via des plateformes d'échanges.

Les liens sur la page : www.smdoise.fr/en-pratique/le-reemploi-la-reutilisation

2

Lorsque j'achète

Je favorise les équipements robustes et réparables, avec un fort indice de réparabilité s'il y en a un. Je vérifie l'étendue de la garantie offerte par le vendeur et la disponibilité des pièces de rechange pendant plusieurs années.

3

Je respecte

les notices d'utilisation et j'entretiens mon équipement pour qu'il dure plus longtemps : nettoyage, détartrage, graissage des mécanismes...



Comment réduire ses déchets

De multiples solutions existent avant de se rendre à la déchetterie

4

Je répare ou je fais réparer

Repair cafés, tutos/livres de bricolage peuvent m'aider à réparer moi-même mon équipement. Sinon, je pense aux acteurs de la réparation : cordonniers, services de couture, retouches, réparateurs, restaurateurs de meubles anciens...

5

Si mon équipement est en bon état

Je pense au marché de l'occasion pour revendre ou donner : brocantes, sites d'occasion, trocs, dépôts vente, bourses d'échanges, Recycleries, Emmaüs et autres associations...

La liste des recycleries :

www.smdoise.fr/pourquoi-trier/tous-gagnants/les-gestes-citoyens/les-recycleries/

Des liens sur la page :

www.smdoise.fr/en-pratique/le-reemploi-la-reutilisation

6

Mon produit n'est pas réparable

Je le rapporte en magasin : c'est le 1 pour 0 ou 1 pour 1.

*S'il s'agit d'un D3E (Déchet d'Équipement Électrique et Électronique), piles, ampoules, meubles, literie, produits chimiques, et textiles, ils sont collectés dans les enseignes participantes. À venir : pour les jouets / articles de sport / loisirs, de bricolage / jardinage, et produits / matériaux du bâtiment.

DES SOLUTIONS EN FAVEUR DU RÉEMPLOI

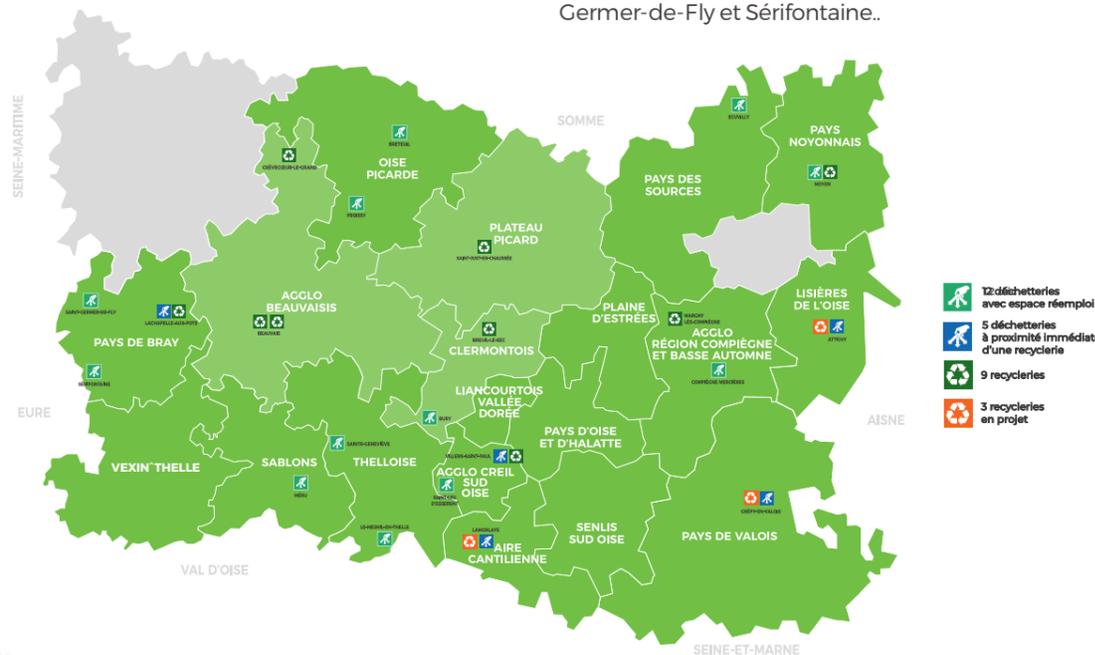
DES ESPACES RÉEMPLOI EN DÉCHETTERIE

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, le SMDO aménage, dans les déchetteries, des espaces dédiés au réemploi. Les usagers peuvent y déposer des objets encore en bon état qui sont collectés par les recycleries. Ces espaces permettent également aux agents des déchetteries de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets et aux enjeux du recyclage

COLLECTE SPÉCIFIQUE : LES AIDES TECHNIQUES MÉDICALISÉES

Afin d'encourager le développement d'une économie circulaire, le SMDO expérimente des collectes innovantes en déchetterie. Depuis novembre 2021, sept déchetteries de l'ouest du département de l'Oise collectent ainsi des aides techniques médicalisées : béquilles, fauteuils roulants, déambulateurs, cadres de marche, chaises pot, tables à roulettes...

Une fois nettoyé et remis en état, à l'initiative de l'association Recycl'Aide, ce matériel sera ensuite proposé à la vente à des tarifs solidaires. Sont à ce jour engagées dans cette collecte expérimentale les déchetteries de Mesnil-En-Thelle, Saint-Geneviève, Bury, Breteuil, Froissy, Saint-Germer-de-Fly et Sérifontaine..



effectue la collecte des aides techniques sur les déchetteries suivantes : Breteuil, Bury, Froissy, Le Mesnil-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Saint-Germer-de-Fly et Sérifontaine

Contact recycl'aide
recyclaide@eco-solidaire.fr
06 17 46 02 37

LES RECYCLERIES

→ **Sud Oise recyclerie**
ZA du Marais Sec,
rue du Pont de Brèche
60870 VILLERS-SAINT-PAUL
03 60 46 80 08
<https://www.creilsudoise.fr/mon-quotidien/dechets/recyclerie/>

→ **Recyclerie du Pays Noyonnais**
1 rue Marceau
60400 NOYON
03 44 09 70 30
www.recyclerienoyon.fr

→ **Recyclerie de l'agglomération du Compiégnois**
Rue René Caudron
60280 MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE
03 44 40 09 90
<https://rac60.com/>

→ **Recyclerie du Pays de Bray**
ZA Le Grand pré, 4 rue de la Prairie -
60650 LACHAPELLE-AUX-POTS
03 44 80 25 25
www.eco-solidaire.fr

→ **Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand**
Parquet d'Alouettes
ZI - Route de Breteuil
60360 CRÈVECOEUR-LE-GRAND
03 44 13 23 48
www.beauvaisis.fr

→ **Recyclerie du Plateau Picard**
Rue du Général Sarraill
60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE
03 69 12 50 70
www.plateaupicard.fr

→ **Ateliers de la Bergerette**
8 rue de la Bergerette
60000 BEAUVAIS
03 44 48 26 74
www.ateliers-bergerette.org

POUR CHAQUE TYPE DE DÉCHET, UNE SOLUTION

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Tous les appareils qui fonctionnent sur secteur, à piles ou sur batteries.
- Les ampoules et tubes.
- Les petits extincteurs (inférieurs à 2 l ou 2 kg).

→ Où les déposer ?

- S'ils fonctionnent toujours : donnez-les à des structures de l'Économie sociale et solidaire (associations, recycleries*, ressourceries, boutiques solidaires...)
 - S'ils sont complètement hors d'usage : déposez-les dans les magasins qui les commercialisent ou en déchetteries.
- * Recyclerie du Pays Noyonnais, Sud Oise Recyclerie et Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois pour la partie EST du territoire (Ecologic)

→ Que deviennent-ils ?

Les appareils donnés aux structures de l'Économie sociale et solidaire seront remis en état et nettoyés afin d'être remis à des familles dans le besoin ou revendus dans leurs boutiques solidaires. Les appareils hors d'usage seront triés, dépollués et leurs matières recyclées. On recycle en moyenne 80% de matériaux contenus dans un appareil électrique comme les métaux et non ferreux, le plastique et d'autres matières selon le type d'appareil.



Ecosystem est un éco-organisme, c'est à dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréé par les pouvoirs publics et financé grâce à l'éco-participation. Entreprise à mission, elle travaille sur l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques ménagers en soutenant la réparation et le réemploi. Elle assure également leur recyclage quand ils sont devenus des déchets, ainsi que celui des équipements électriques et électroniques

professionnels, des lampes et des petits extincteurs usagés.



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous



Ecologic est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État pour assurer un service de collecte et de traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ménagers et professionnels sur le territoire national.

NOUVEAU !

- Recyclez vos machines et appareils motorisés thermiques bricolage et jardin.
- Déposez votre matériel sports et loisirs pour une seconde vie.



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous

PILES ET ACCUMULATEURS

- Les piles de tout format.
- Les accumulateurs portables.
- Les cartouches d'impression professionnelles

→ Où les déposer ?

- Les magasins qui les commercialisent.
- Les déchetteries.

→ Que deviennent-ils ?

Une fois les différentes matières extraites, elles peuvent être ré-utilisées après affinage :
• Le nickel, le cadmium et le zinc, sous forme de métal ou d'oxyde ;
• Le manganèse, sous forme de ferromanganèse.
• Le fer, sous forme de ferraille ou incorporé dans un ferroalliage.
• Le mercure, après distillation et affinage, sous forme de métal purifié liquide.

Les métaux ainsi récupérés peuvent servir à la fabrication de nouveaux biens de consommation de notre quotidien comme : des piles et des batteries neuves, des tuyaux de cuivre, des pièces automobiles (acier, aluminium), des gouttières (zinc), des articles ménagers (acier inoxydable), des clés (fer, nickel), etc.



Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État sur la base de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) des Piles, des accumulateurs portables et des cartouches d'impression professionnelles. Sa mission est d'organiser la collecte et le recyclage de ces déchets en France.



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous



Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous

LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

- Les textiles d'habillement.
- Le linge de maison.
- Les chaussures.

→ Les consignes

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.

→ Où les déposer ?

- Les antennes locales d'associations ou des ressourceries/recycleries.
- Les collectes exceptionnelles ou collectes en porte-à-porte.
- Les conteneurs, les boutiques, les déchetteries, les locaux communaux.

→ **Que deviennent-ils ?**
Selon leur état, les textiles d'habillement seront reportés ou recyclés.

Re_fashion

Refashion est l'éco-organisme de la Filière Textile qui couvre les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures usagés des particuliers. Sa mission est d'accélérer la transformation de la lière textile pour assurer la mise en place d'une économie 100% circulaire.



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous

DÉCHETS CHIMIQUES

- Les produits de bricolage et décoration.
- Les produits de jardinage.
- Les produits d'entretien spécifiques de la maison.
- Les produits d'entretien véhicule.
- Les produits d'entretien piscine.
- Les produits de chauffage, cheminée et barbecue.
- Les outillages du peintre.

→ Les consignes

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos emballages de déchets chimiques doivent être déposés dans leur contenant d'origine (bouchons vissés et couvercles fermés pour éviter tout écoulement).

En l'absence du contenant d'origine, il est important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage afin de les trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.

→ Où les déposer ?

- Dans les points de collecte REKUPO présents dans les magasins partenaires
- Les déchetteries.

→ **Que deviennent-ils ?**
Selon leur typologie, la majorité de ces déchets fait l'objet d'une valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés pour produire du chauffage ou de l'électricité, ou un combustible de substitution (ex : dans les cimenteries). Dans d'autres cas, ils peuvent être recyclés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Partenaire éco-organisme du SMDO

EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques.

NOUVEAU !

- Détail de tous les produits chimiques usagés pris en charge par l'éco-organisme EcoDDS.
- Outil de géolocalisation mobile d'un point de collecte



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous

DES ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT ET D'AGENCEMENT

- Le mobilier d'intérieur.
- Le mobilier de jardin
- La literie.

→ Où les déposer ?

- Si en bon état : Les recycleries, boutiques du réemploi, associations solidaires...
- Les magasins qui les commercialisent.
- Les déchetteries.

→ Que deviennent-ils ?

En bon état, ils seront donnés aux plus démunis ou revendus à prix modique par les associations œuvrant dans l'économie sociale et solidaire à ceux qui en auront l'utilité.

En mauvais état, les meubles et matelas usagés seront recyclés en de nouveaux produits ou utilisés comme source d'énergie.



ecomaison

Partenaire éco-organisme du SMDO

Ecomaison (historiquement Eco-Mobilier) est l'éco-organisme agréé par l'État pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets de la maison.

NOUVEAU !

- Recyclez dès à présent vos jouets.
- Recyclez votre matériel bricolage et jardin.



Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous



UN SYNDICAT DÉPARTEMENTAL

Depuis l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au 1^{er} Juillet, le SMDO couvre 93% de la population du département de l'Oise.



11 déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard.



41 déchetteries gérées par le SMDO (quais hauts et quais bas)



POUR AVOIR ACCÈS AUX DÉCHETTERIES GÉRÉES PAR LE SMDO

il faut obligatoirement se munir de sa carte d'accès personnelle, dont la demande peut être faite :

- en s'adressant au service relations usagers : **03 44 09 67 11**
- en se rendant sur le site internet du SMDO : **www.smdoise.fr**
- en remplissant un **formulaire papier** disponible en déchetterie.
- Pour plus d'informations (horaires, conditions de dépôt, ...), consulter notre site : **https://www.smdoise.fr/smdo/les-dechetteries/**



Pour les déchetteries de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, de la communauté de communes du Clermontois, et la communauté de communes du Plateau Picard, il faut se renseigner auprès des services respectifs de ces communautés de communes.

INAUGURATION DE LA DÉCHETTERIE DE MÉRU

Le 25 novembre 2022 a marqué un nouveau virage pour la ville de Méru. Philippe MARINI, Président du SMDO et Nathalie RAVIER, Maire de Méru, Présidente de la communauté de communes des Sablons, accompagnés des élus de la commune de Méru, de la communauté de communes des Sablons et du SMDO ont inauguré la première « déchetterie à plat » du SMDO, Désormais ouverte depuis le 26 novembre, la déchetterie de Méru est réservée aux particuliers.



Depuis plusieurs années, la fréquentation des déchetteries ne cesse de progresser. De nouvelles décharges se créent également, ce qui nécessite un besoin d'espace plus important sur les déchetteries. Les capacités de stockage des déchets doivent pouvoir évoluer par typologie et en quantités en fonction des évolutions réglementaires. Pour répondre à cette forte croissance de fréquentation et à la création de nouveaux éco organismes, la déchetterie à plat modulable présente l'avantage de pouvoir s'adapter aux évolutions.

AVANTAGES

Au lieu de disposer d'un quai haut et d'un quai bas sur lequel sont positionnés des bennes, comme sur les autres déchetteries, vous trouvez des alvéoles faites de parois modulables positionnées au niveau du sol. Une fois

les déchets déposés à l'entrée de l'alvéole, les agents chargés de l'exploitation récupèrent les déchets de l'autre côté.

→ Au niveau des usagers :

- Meilleure visibilité d'accès, et un confort du dépôt.
- Accessibilité des zones de dépose.
- Sécurité (réduction du risque de trébuchement, réduction des chutes de hauteur)
- Facilité du déchargement des déchets lourds et encombrants (moins d'obstacles, rapidité de déchargement, réduction des efforts physiques de manutention et du port de charge, stationnement facilité, espace de manœuvre confortable...).
- Attractivité des différentes zones de dépose (meilleure lisibilité de l'espace, communication sur le tri).

→ Au niveau de l'exploitation :

- Sécurité du travail lors du passage des usagers sur site et lors des évacuations.
- Augmentation des capacités de stockage et limitation des refus de dépôt pour site saturé.
- Fonctionnalité du site et de son exploitation, praticité (nettoyement facilité, visibilité).
- Optimisation logistique : optimisation des rotations de bennes et maîtrise des coûts.

- Meilleure qualité du tri si dépôt au sol car les indésirables peuvent être plus facilement repris ou contrôlés.
- Évolutivité grâce aux cloisons modulables des alvéoles pour s'adapter à la saisonnalité de certains flux (déchets verts...) et à la mise en place de nouvelles décharges, en vue de développer le recyclage et le réemploi.

La liste des déchets acceptés à la déchetterie de Méru est identique à celle des autres déchetteries du réseau.

INFOS PRATIQUES

→ Adresse

Rue du 11 mai 1967
60110 Méru

→ Conditions d'accès

Les cartes d'accès du SMDO (ou ex-Verdi) « Particuliers » sont valables pour toutes les déchetteries gérées par le SMDO

Pour faire une demande de carte d'accès, il faut s'adresser au **03 44 09 67 11** (service relations usagers) ou sur **www.smdoise.fr**

→ Horaires :

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche de 9h à 12h
Lundi, dimanche après-midi et jours fériés fermée



ATTENTION !

La déchetterie de Bornel appartenant à BUTIN SEDIC reste accessible aux particuliers jusqu'à la fin du mois de décembre, mais elle sera exclusivement réservée aux professionnels dès le 2 janvier 2023 !

DE NOUVEAUX TARIFS DE DÉPÔTS POUR LES PROFESSIONNELS

Afin de correspondre aux coûts de traitement qui lui sont facturés, les tarifs sont révisés régulièrement par les services du Syndicat.



Types de déchets	Tarifs 2023 (dès le 1 ^{er} janvier)
Tout venant non valorisable	20,5€/m ³
Métaux	12€/m ³
Carton	15€/m ³
Terres et gravats	25€/m ³
Déchets verts	26,5€/m ³
Bois	27€/m ³
Tout venant valorisable	50,5€/m ³
DDS	7,90€/0,01m ³



Pour les déchetteries de la communauté de communes du Vexin-Thelle, les tarifs restent inchangés. Merci de vous rapprocher du service relations usagers pour connaître les tarifs.

TRIER C'EST TOUT UN

ART

Visitez
gratuitement
un site de tri
et de valorisation
énergétique !

**VISITES
GRATUITES
SUR RÉSERVATION**

- > Les visites ont lieu le mardi, mercredi et jeudi. Elles s'effectuent uniquement sur réservation.
- > Les réservations se font sur le site internet : www.smdoise.fr/visite-des-installations/ ou par téléphone au 03 44 38 29 00
- > Pour toute question, contactez : visite@smdoise.fr
- > La visite guidée dure entre une heure et demie et deux heures.



SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

📞 0 800 60 20 02

📞 03 44 09 67 11

🌐 www.smdoise.fr

📘 Facebook : SMDO

📷 Instagram : smdoise